

Editorial

L'année 2009 qui s'achève aura été marquée par les crises. **Crise économique et financière**, dont les principaux responsables - qui semblent s'être rapidement rétablis grâce aux deniers publics - ont d'ores et déjà recommencé à empocher ces fameux bonus dont le Président de la République et consort nous assuraient qu'ils allaient être mieux régulés, que cette situation était intolérable dans notre société d'aujourd'hui.

Crise sociale, qui continue, hélas, de faire sentir ses ravages, dans une société de plus en plus marquée par les inégalités et où toute une partie de la population est devenue invisible et inaudible. Pas une journée sans l'annonce de plan social, réorganisation, délocalisation, d'augmentation d'impôts, création de nouvelle taxe, certains n'ayant pour se faire entendre d'autre choix que le moyen le plus extrême, le suicide.

Crise sanitaire enfin, avec cette grippe H 1 N 1 dont on n'a pas fini de se demander quelle part de manipulations éventuelles sa « gestion » par le gouvernement recouvre, et qui aurait en tout cas nécessité un autre traitement que celui d'un conditionnement par la peur et l'effet image, tandis que les labos pharmaceutiques vont, une nouvelle fois, rafler la mise.

Derrière toutes ces crises se profile une seule et même question. Dans quelle société voulons-nous vivre? Celle de la finance et de l'individualisme à tous crins, ou celle de la solidarité et de la cohésion nationale, de la démocratie et du respect de chacun?

Mais une chose est certaine. C'est grâce à l'intervention de simples citoyens, Salariés, Privés d'emploi et retraités mettant leurs actes en accord avec leurs colères et leurs aspirations, que la société pourra évoluer vers une modernité plus soucieuse de valeurs humanistes.

Le début de l'année 2009 a montré que tous ensembles rassemblés nous pouvions nous retrouver nombreux pour porter nos revendications, encore faut-il tenir bon et poursuivre sous les formes multiples permettant le plus large rassemblement.

Le 16 octobre, nous a montré qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire dans nos rangs pour que soient prises en compte les revendications des retraités par tous ceux et celles qui ont cessé leur activité professionnelle. Une nouvelle action spécifique est déjà envisagée pour la mi-mars.

La CGT montre que l'on peut mais que l'on doit emprunter d'autres voies que celle sur laquelle on veut nous entraîner une forme de pensée unique dédiée au culte de la performance et de l'argent roi.

En attendant et pour terminer, et malgré le contexte, le bureau de l'USR CGT 17 se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année entourés de votre famille et amis et une très bonne année pour 2010 pleine de luttres et de succès.

Jean Luc MARTIN



Dispensé de timbrage
Déposé le 22/12/2009
La Rochelle
CTC

Dans ce numéro :

Echos du Conseil Départemental ULSR Pays Rochefortais	2
Projet loi Sécu (PLFSS) De la loi de programmation militaire	3
Plus forts en 2010...	4
Suivi post professionnel	5
Vie des sections	6/7
Le médicament	8
La santé en pays rochefortais Soirée débat à ULSR Saintes	9
INDECOSA	10
LSR 17 AG Activités Quelques brèves...	11
Recette: entremet aux pommes pochées au calvados....	

ECHOS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 NOVEMBRE 2009

Participation : 71 %

Le Conseil Départemental a coopté à l'unanimité la camarade Gilka GEORGES arrivée de Meurthe et Moselle.

Débat général : suite à l'inter-UCR du 6 Novembre, démarche unitaire auprès des groupes parlementaires à construire prochainement en local, pour des actions revendicatives au printemps.

Forces organisées : des pertes de FNI inexpliquées, décision de rencontrer des syndicats d'actifs, ciblés, pour mieux maîtriser la continuité syndicale et militante.

3 décembre 2009, présence de l'USR à Périgny, dans initiative santé régionale, 2 ateliers : a) les retraités dans la société, b) le syndicalisme retraité.

4 décembre 2009, initiative ULSR Saintes, débat sur la loi Bachelot (HPST), ses conséquences etc.....

22 décembre 2009, rencontre avec Mr FROT au conseil

général, suite du 16 Octobre avec la même délégation CGT.

9^{ème} Congrès UCR : délégation USR-CGT-17 proposée ...

1 invité de droit : Jean-Pierre GRENON (CE Conf sortante)

1 invitée USR : Gilka GEORGES

1 délégué USR : Jean-Luc MARTIN

1 déléguée USR : Josiane CHAMPION

Ces propositions ont été validées à l'unanimité par le Conseil Départemental.

Logistique : appel de moyens humains supplémentaires pour assurer l'ensemble des missions confiées pendant le congrès.

A organiser : Travaux collectifs sur l'étude du document d'orientation et sur la perspective d'action unitaire de Mars 2010, par circonscription des députés. Répartition des animateurs à fixer en bureau. Fin de ces rendez-vous le 15 Février au plus tard.

Nous devons nous mettre davantage en ordre de bataille sur les questions de la retraite, avec tous les syndiqués, très mobilisés, pour être acteurs et comptables des succès à venir.

Création de l'Union locale des Sections de Retraités du pays Rochefortais.

Le 26 novembre dernier, une réunion des syndicats et sections de retraités était organisée par l'Union Locale de Rochefort. 18 camarades, représentant 7 des 9 syndicats ou sections étaient présents. Gérard Pinaud, secrétaire de l'UL, était également présent. Seules manquaient les sections d'EDF-GDF et des cheminots.

Dans le rapport introductif, présenté par Guy Silvestri, ont été abordés :

- La situation économique et sociale et celle faite aux retraités,
- Les problématiques sur le syndicalisme retraité et son évolution posées, tant dans le projet de document d'orientation du 49^{ème} congrès confédéral de la CGT, que dans celui du 9^{ème} congrès de l'UCR.
- **Quelques propositions de travail en 5 points:**
 - Création d'une union locale des sections de retraités qui pourrait dans un premier temps se réunir 4 à 5 fois par an et qui regrouperait

l'ensemble des sections de retraités du pays Rochefortais. Il est évident que chaque section conserverait son autonomie et ses prérogatives, mais cette union locale de retraités, permettrait de coordonner notre activité et de travailler plus concrètement au renforcement de la CGT.

- Création d'un bulletin trimestriel en direction des retraités qui pourrait être tiré à plusieurs centaines d'exemplaires pour servir de support à notre activité en direction de nos adhérents, mais aussi et surtout en direction des non-syndiqués.
- Essayer, dans la mesure du possible d'assurer une présence régulière, au moins une fois par mois, sur le marché de Rochefort.
- Travailler au recensement d'anciens syndiqués ou de sympathisants CGT que nous pourrions interpeller pour leur proposer l'adhésion.
- Réfléchir à des initiatives s'adressant aux retraités. Initiatives qui pourraient être, soit de caractère politique au sens syndical du terme, réunions débat, réunions publiques sur des thèmes qui préoccupent les retraités, soit de caractère festif, les formes sont à trouver.

Dans la discussion certaines craintes se sont exprimées sur la mise en place de l'ULSR. Des camarades ont peur que l'on cherche à faire disparaître les sections professionnelles. D'autres camarades ont fait part de leur scepticisme sur notre capacité de développer la syndicalisation des retraités. Enfin la quasi-totalité des participants ont exprimé la volonté de travailler à partir des questions qui touchent à la vie des retraités sur le pays Rochefortais et notamment sur les questions de santé avec l'avenir de l'hôpital, les maisons de retraite, les transports, etc.

Les propositions faites dans l'introduction ont été adoptées et la première réunion de l'ULSR du pays Rochefortais aura lieu le jeudi 21 janvier 2010 au forum des Marais. L'ordre du jour de cette réunion portera sur :

- ☞ **La structuration de l'ULSR**
- ☞ **Notre activité sur les questions de santé**
- ☞ **Le 1^{er} numéro du bulletin de l'ULSR**

Projet de la loi de financement de la sécurité sociale 2010 (PLFSS)Projet de la loi de financement de la sécurité sociale 2010 (PLFSS)

La sécurité sociale est dans la tourmente, sa pérennité est en jeu, il n'est pas démagogique d'avancer une telle éventualité.

Chacun le sait, du fait d'un niveau des recettes insuffisant par rapport aux besoins élémentaires à couvrir. Exonération de cotisations patronales, et autres cadeaux, chute des rentrées de cotisations et contributions dues à la montée en flèche du chômage, de la précarité, des salaires bloqués, des prestations sous conditions de ressources, etc... Le MEDEF et son GOUVERNEMENT, profitent d'une situation structurelle et emploient le terme « déficit » mot le plus inculte en gestion traduit en clair par « manque d'argent » ceux plus évolués penseront en amont, si pas assez de rentrées d'argent= déficit !!

Le décor est planté par le gouvernement lui même, conscient de la crise sans précédent qui frappe la sécurité sociale.

On aurait pu espérer que les mesures proposées dans ce PLFSS 2010 seraient de nature appropriée, pour que les assurés sociaux, les familles, les retraités, ne payent pas une crise dont ils ne sont en rien responsables.

« Réformer pour ouvrir plus de droits aux assurés sociaux, aux familles, et retraités » pas question disent MEDEF et GOUVERNEMENT, pas question de suivre non plus les préconisations de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) , qui affirme qu'une protection sociale plus forte, si elle est bien conçue, peut servir des objectifs d'emplois, être plus redistributrice et plus égalitaire.

JOSEPH STIGLITZ prix Nobel d'économie affirme que la protection sociale est un stabilisateur automatique de l'économie et par temps de crise « il ne faut pas moins mais plus de protection sociale ».

La sécurité sociale soumise aux aléas de la bourse en quelque sorte !

65 milliards D'euros sont en jeu, plus 30 milliards empruntés à la CDC qui exige une meilleure rémunération de l'argent prêté. La cour des comptes s'inquiète sur cet emprunt de l'ACOSS qui rend la trésorerie de la sécurité sociale, exposée au risque des taux qu'ils soient fixes ou variables.

Si cela n'est pas le coup du cheval de Troie, je veux bien me transformer en andouille de Troyes.

F.HOGU

Gérer la crise et continuer à réformer la sécurité sociale, tel est le credo du gouvernement

La loi de programmation militaire 2009 - 2014a été adoptée par la majorité de députés à l'assemblée nationale en séance de vote solennel le mardi 16 juin après une semaine de débats

Malgré les nombreux changements de dernière minute du calendrier parlementaire, la cyber-pétition adressée directement aux députés pour qu'ils refusent de voter ces dépenses absurdes à recueilli plus de 5000 signatures en seulement deux semaines. C'est un chiffre « Record » dans un laps de temps aussi bref. Mais, hélas , la majorité l'a votée :185 milliards d'euros vont être dépensés pendant cinq ans pour les armées et surtout pour fabriquer nouvelles armes et nouveaux équipements :101 milliards

Au même moment paraissait le rapport du SIPRI portant sur les dépenses militaires mondiales pour l'année 2008.il donne un chiffre qui fait froid dans le dos : 1464 milliards US\$ en 2008.



Mouvement de la Paix

Ces chiffres sont bien sûr à mettre au regard de l'efficacité :

Le monde est-il plus sûr ? la France doit-elle en faire un choix budgétaire prioritaire ?

Actuellement le gouvernement nous informe que les organismes sociaux (assurance maladie, retraites, assurance chômage, allocations Familiales) sont en déficit pour cette année de plus de 20 milliards d'euros. **Peut-on dépenser sans compter pour les armements et mettre au régime sec la sécurité sociale, au sens large de sécurité humaine ?**

Pour faire face à quelle menace ? Et quelle est l'efficacité du surarmement ?

Continuons cette campagne pour peser sur les débats et préparons le rendez-vous annuel des débats budgétaire de la ren-

Comité Rochelais et de Coordination
du
Mouvement de la Paix

Chaque jour qui passe rend, par le contenu négatif diffusé par les grands médias, les retraités, les veuves et les veufs davantage en colère.... N'y a-t-il pas de quoi ?

- Niveau des pensions et pensions de réversions historiquement bas,
- Niveau de protection sociale indécent et accès aux soins de plus en plus difficile,
- Difficultés de plus en plus grande à se loger décentement en lien avec la faiblesse des pensions et le coût des loyers...
- Avenir obscur lié à l'absence de volonté du gouvernement de prendre en compte la perte d'autonomie des plus anciens.....etc....

Depuis des années, gouvernement et Medef s'accrochent pour ne programmer que misère pour les uns et profits démesurés pour une minorité agissante et dangereuse.

Face à ces manœuvres, quelle stratégie, au-delà de poser nos revendications mettons-nous en place ? Ne faut-il pas réfléchir collectivement à déceler les fissures de ce système capitaliste pourri et y enfoncer des coins permettant de libérer des voies et des énergies sociales pour l'avenir ?

Le renforcement de notre USR, donc de nos sections de retraités pour une vie syndicale plus collective, plus riche, plus gagnante est à l'ordre du jour....VRAIMENT !!!! Question de survie aussi pour LA CGT, sans doutemais surtout pour assurer un avenir meilleur à notre jeunesse,.... PERSONNE ne le fera à notre place.

Les retraités n'ont plus, ou presque, de relations organiques avec leur ex entreprise, service ou administration, c'est donc vers la rue, le lotissement, le quartier, la commune dans laquelle ils vivent et apportent leur contribution à la vie de celle-ci qu'il va falloir porter,

avec eux l'exigence de besoins, parfois nouveaux, pour rassembler, qui dans la famille, qui dans le voisinage, des retraités et les convaincre de nous rejoindre dans LA CGT.

Certes ces besoins de proximité liés aux lieux de vie ne s'opposent pas aux revendications générales mais sont bel et bien complémentaires parce que collés à la réalité du quotidien. Ne se nomment-ils pas : **Accès aux écoles et commerces, maisons des associations, participation à la vie locale,**



En clair, il nous faut visiter tous les espaces occupés par les retraités.... pour résister ensemble, car aller au-delà devient prioritaire. Nous devons être actrices, acteurs, au quotidien et avec esprit de confiance, de combativité et de conquête pour mener les initiatives et les combats de chaque jour.

N'est-il pas grand temps de revendiquer, **TOUS ENSEMBLE**, l'instauration immédiate d'une véritable démocratie sociale impliquant l'éviction des féodalités financières et le retour à la nation des grands moyens de production, fruit du travail commun ?

TOUS ENSEMBLE

Une fenêtre pour éclaircir l'avenir....Allez,

Chiche !!!!



LE SUIVI POST PROFESSIONNEL

Qu'est-ce

QU'EST-CE QUE LE SUIVI POST PROFESSIONNEL ? A QUOI SERT-IL ?

Le suivi consiste à poursuivre en retraite ou préretraite la surveillance mise en place par la médecine du travail pendant notre activité. Il fait l'objet d'une demande volontaire (voir ci-contre) de la part de l'assuré qui a été exposé à des agents cancérigènes professionnels. Il est renouvelable tous les cinq ans. Le suivi post-professionnel permet une surveillance pour le dépistage de certaines maladies graves ainsi qu'une prévention pour le futur.

Il est pris en charge par les CPAM sur le fonds social et évite ainsi de faire participer les mutuelles à son remboursement.

Comment obtenir un formulaire pour le suivi-post professionnel ?

Il suffit d'en faire la demande au Médecin Conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de son domicile, suivant la demande type ci-contre.

Envoi en recommandé avec accusé de réception

POURQUOI LE SUIVI POST PROFESSIONNEL EST-IL SI PEU PRATIQUÉ ?

Les obstacles à la pratique de ce suivi sont de plusieurs ordres :

La première est la méconnaissance par les salariés et leurs médecins traitants du procédé lui-même. Il est de plus en plus difficile de se souvenir de toute sa vie professionnelle et de retrouver la totalité des informations nécessaires.

La précarité et les parcours professionnels de plus en plus chaotiques en rajoutent sur la difficulté de réunir les informations.

Les propositions en matière de « traçabilité » que fait la Cgt permettrait une mise en œuvre plus simple.

NOM Prénom
Adresse

A Monsieur le Médecin Conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Adresse

Objet : Demande de suivi post-professionnel
formulaire S 6911

Monsieur le Médecin Conseil,

Je soussigné(e)né (e).....demeurant à.....demande à bénéficier des dispositions de l'arrêté du 28 février 1995 concernant le suivi-post professionnel des salariés ayant été exposés à des agents cancérigènes et notamment la prise en charge des frais médicaux telle qu'elle est prévue.

Pourriez-vous me faire parvenir le formulaire S6911 permettant cette prise en charge ?

N° de sécurité sociale.....

Je suis à la retraite, (ou en cessation d'activité) depuis le.....

J'ai durant ma carrière été exposé à (l'amiante ou autre).....

Date du début de l'exposition.....

Date de fin de l'exposition.....

Nom de ou des entreprises où a eu lieu l'exposition.....

.....

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Médecin Conseil, mes sincères salutations.

A.....le.....

NOM Prénom

LE SUIVI POST PROFESSIONNEL : UNE PRATIQUE À DÉVELOPPER

C'est un droit. Nous nous devons de le faire respecter . La CGT est là pour aider les retraités concernés : la section ou syndicat, l'USR, l'UFR et l'UCR sont les structures adéquates.

C'est un moyen de prévention quant à votre état de santé, de réparation au cas où la maladie serait là, mais aussi, en travaillant avec les actifs, un moyen pour obliger le patronat et l'État à créer les conditions pour que les travailleurs ne se rendent pas malades au travail et vivent encore plus longtemps en bonne santé.

la vie des sections

Matinée débat avec les syndiqués sur la libéralisation de l'énergie

**Section
multipro
de La Rochelle**

Devant la volonté politique du gouvernement Sarkozy de conclure la casse du service public de l'énergie, la section multipro retraités de la Rochelle a organisé le 25 Novembre 2009, un débat en présence de Jean-Luc Martin et Michel Puisais (retraités EDF - GDF), dans le but de donner des éléments aux syndiqués CGT, afin qu'ils engagent un dialogue avec la population.

La libéralisation du secteur électrique a franchi une nouvelle étape en France le 1er juillet 2007 avec l'ouverture du marché à la concurrence pour tous les particuliers. Or dans les secteurs déjà dérégulés, la concurrence a entraîné une envolée des prix du kilowattheure, les tarifs réglementés du service public restant, eux, très inférieurs à ceux du marché « libre ».

L'électricité est un bien de première nécessité et son accès doit être garanti à tous dans un souci d'égalité. Elle relève du service public. De même, la politique énergétique, avec ses conséquences à terme environnementales et sociales, ne doit pas être dictée par la loi du marché.

Les fortes augmentations du prix du gaz et de l'électricité que vont subir les usagers, après le 1^{er} Juillet 2010, est dans la démarche logique mise en place dès 2000 par les gouvernements successifs, en promulguant la loi sur la fin du monopole EDF/GDF.

Jusqu'à présent, en France, face à EDF-GDF, il n'y avait pas de concurrents sérieux.

Alors il a fallu les fabriquer, tout d'abord en séparant EDF de GDF. Mais attention, en tant qu'entreprise concurrente, l'électricien EDF aura le droit de faire des offres dites « multiservices », c'est-à-dire de vendre, avec l'électricité, de la chaleur et du gaz, en s'associant à un fournisseur de gaz concurrent de GDF par exemple.

Quant à GDF, il aura le même droit, donc celui de vendre de l'électricité ou, ce qui

revient au même, de s'allier à un électricien concurrent d'EDF. En fin de compte, l'électricien deviendra un peu gazier, et le gazier un peu électricien. Si c'était pour en arriver là, pourquoi avoir séparé EDF de GDF?

Les autorités ont détaché des petits morceaux d'EDF, qui avaient un statut juridique différent, pour les donner à de futurs concurrents. La Compagnie nationale du Rhône a été bradée à Electrabel (qui fait partie du groupe Suez), qui aujourd'hui et fusionné avec GDF.

Appâtées par des offres de baisse des tarifs la 1^{ère} année, certaines entreprises et usagers, ont vite déchanté.

L'augmentation de plus de 30% de leurs factures l'année suivante, a décelé leurs très mauvais choix.

Ce principe de l'offre et de la demande, ouvre la porte à des connivences entre les fournisseurs, au détriment des usagers (appelé aujourd'hui clients), à des fins spéculatives. Les hausses successives du prix du gaz

et de l'électricité, orchestré par le gouvernement français en sont des illustrations. La dernière en date, proposition du directeur d'EDF d'augmenter de 20% les tarifs à la ministre Christine Lagarde.

Dès le 1^{er} Juillet 2010, avec un système dérégulé, chaque fournisseur d'énergie proposera les prix qu'il désire et ceci, sans avoir besoin de demander l'autorisation du gouvernement.

L'énergie n'est pas une marchandise mais bien un besoin vital, essentiel pour chaque être humain et les besoins augmentent sur la planète, d'où la nécessité pour les fournisseurs de boursicoter sur l'Énergie.

Objectif non révélé: engranger des profits considérables et faire de l'énergie un produit de luxe.

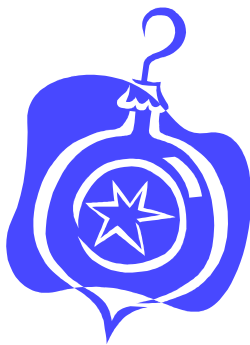
L'emploi de Trader éclaire bien cette volonté. En votant la loi du 1^{er} Juillet 2010, Sarkozy et son gouvernement a fait sauter le dernier verrou qui gênait.

Afin de refermer la boucle, Sarkozy vient de désigner comme nouveau directeur, son copain, Mr PROGLIO de Veolia, à la tête d'EDF, avec, en arrivant s'octroie une augmentation de 45% de sa rémunération.

Comme vous le constatez, si nous ne réagissons pas aujourd'hui, nous allons droit dans le mur.

Faisons connaître cette situation et engageons partout, ensemble (salariés, population), des actions, intervenons auprès des élus, interpellons les candidats lors de la campagne des Régionales, nous avons 7 mois pour faire reculer le gouvernement.

Josiane Champion



**RETRAITES
de la SANTE
et de l'ACTION
SOCIALE 17**

**Notre congrès 2010
se réunira le 2 Fé-
vrier, salle de Ville-
neuve les Salines**

**L'après-midi sera consac-
ré à un débat sur :**

**LA LIBÉRALISATION
DE L'ÉNERGIE**

la vie des sections

RETRAITÉS CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE DU POITOU CHARENTES

RENCONTRE DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 2009 A PERIGNY

Une trentaine de camarades du 17, du 86, du 16, étaient présents, absent le 79 qui pourtant était annoncé. Evelyne Lhomet secrétaire de l'UFR participait à nos travaux.

La réunion avait plusieurs objectifs :

Préparer les trois congrès qui vont se dérouler ces 5 prochains mois.

a) le congrès confédéral, le 49^{ième}

b) le congrès de l'union fédérale des retraités de la santé et de l'action sociale qui aura lieu du 8 au 12 mars 2010 au Mont Dore.

c) le congrès de l'UCR du 13 au 16 avril 2010 à La Rochelle.

Après un rapport d'introduction les débats se sont organisés autour du rapport sur des questions aussi importantes comme la construction du rapport de force pour faire face au pouvoir et au Medef. La légitimité et l'efficacité des syndicats? Les conquêtes sociales, la crise du système capitaliste, et bien d'autres questions sont venues dans le débat.

Ensuite **deux ateliers** ont abordé des grandes questions telles, que la **place des retraités dans la société** mais aussi **le syndicalisme retraité**, question qui devient incontournable et qui concerne 13 millions de retraités de notre pays.

Nous pouvons considérer que les objectifs de la réunion ont été atteints, il s'agissait de débattre, échanger, faire partager nos expériences, mais aussi d'aider à la créations de structures syndicales dans les Deux Sèvres et en Charente. C'est chose faite, un certain nombre de camarades vont se rendre disponibles pour concrétiser.

La rencontre a permis de rapprocher les retraités de la santé et de l'action sociale de la région dans un esprit fraternel et convivial. Notre camarade Guy Denier, Maire de Périgny, est venu saluer l'assistance, nous profitons de ce petit mot pour le remercier de son accueil et sa bienveillance.

Franck



Le syndicat Energie 17 dans l'action le 21 Janvier 2010

Pouvoir d'achat ; Protection Sociale ; Service Public pour tous .

2 RASSEMBLEMENTS en Charente Maritime

**La Rochelle Cour du Centre EDF à 10 h 00
Saintes Agence EDF/GDF avenue de Saintonge à 10 h 00**

Dates des Assemblées Générales de début d'année :

Mardi 12 Janvier 2010 à 14 h 00 ROYAN

Mercredi 13 Janvier 2010 à 14 h 30 ROCHE-FORT

Jeudi 14 Janvier 2010 à 14 h 00 LA ROCHELLE

Jeudi 14 Janvier 2010 à 14 h 30 ST GERMAIN de LUSIGNAN

AUX SYNDIQUES RETRAITES ET PRERETRAITES DE LA SNACRP

**LE BUREAU DE SECTION COMMUNIQUE—
PRENEZ-EN BONNE NOTE.**

La rencontre mensuelle du dernier mardi matin à Laleu est annulée pour le mois de décembre.

D'ores et déjà, notez bien sur vos agendas la date du mercredi 13 janvier 2010 à 15 h, c'est le jour de l'Assemblée Générale de rentrée et de la remise des cartes syndicales 2010. Bonnes Fêtes de fin d'année à tous.

LE MEDICAMENT EST-IL UN PRODUIT COMME UN AUTRE ?

Le médicament est devenu un pilier de l'économie mondiale coté en Bourse.

Il y a eu 542 milliards d'euros dépensés pour les médicaments en 2008 dans le monde.

La recherche

Les laboratoires privés ne financent plus les étapes précoces de la recherche car trop chères et trop risquées. Ils préfèrent utiliser dans les services publics de la recherche médicale.

Exemple : SANOFI qui investit dans la preuve du concept auprès des malades.

Des entreprises privées utilisent le crédit d'impôt pour la recherche mais il n'y a pas de contrôle sur l'utilisation de ces fonds.

Il y a fermeture des centres de recherche sur les maladies infectieuses car ces traitements s'adressent à des populations à bas niveau de vie.

Il y a pillage des fonds publics. Le médicament doit rester la propriété intellectuelle de l'humanité et non pas des firmes.

Tests cliniques

A près avoir été faits sur les animaux, les tests sont faits sur des volontaires sains, rémunérés de 500 à 1000 €, voir 2400 € pour 2 ou 3 recherches (souvent des étudiants ayant des difficultés financières).

Les tests sont faits par des entreprises de sous-traitance sur des populations pauvres (Inde, Brésil, Afrique, Europe de l'Est) en 12 semaines au lieu de 2 ans. C'est une financiarisation des tests.

On utilise des malades en psychiatrie pour tester d'autres médicaments. Dans les tests sur des malades, on élimine les malades qui risqueraient d'avoir des effets secondaires. Les généralistes ne sont pas informés que les médicaments sont en cours de tests.

Effets secondaires

Les effets secondaires sont rangés par ordre de fréquence mais certains effets sont très graves, même s'ils sont exceptionnels



(Topalgic peut donner des crises d'épilepsie, un traitement contre l'acné amène des jeunes au suicide).

Génériques

Les spécialités génériques sont dispensées de fournir les études toxicologiques, pharmacologiques et cliniques demandées pour l'autorisation de mise sur le marché (AMM). Des matières premières moins chères sont utilisées mais elles contiennent des impuretés.

Il existe deux types de génériques :

- ➔ ceux identiques aux médicaments de marque, car fabriqués par les mêmes laboratoires, sur les mêmes chaînes de fabrication.
- ➔ ceux fabriqués par des nouveaux laboratoires spécialisés uniquement dans la production de génériques. Ils sont fabriqués en Chine, en

Inde, au Pakistan, dans les pays de l'Est. Certains ont leur siège social dans un paradis fiscal.

Enfin, aux problèmes d'efficacité et de tolérance, s'ajoute celui du risque de confusion : d'une fois à l'autre, le pharmacien ne délivre pas toujours le même générique.

Le médecin n'est plus maître de ses prescriptions.

Marketing – Distribution

AFSAP donne l'autorisation de mise sur le marché (AMM). Les membres sont liés aux laboratoires et rémunérés par eux

Le CEPS (Comité Economique des Produits de Santé) doit fixer le montant du remboursement et le prix mais, vu le décalage entre les deux, le prix est fixé par le laboratoire (67 % des laboratoires siègent au Conseil).

ASMR (Amélioration du SERVICE Rendu) est chargée de la classification des médicaments suivant leur efficacité, classé de 1 à 5.

Un médicament classé peut avoir un prix élevé malgré le peu d'efficacité car c'est un nouveau médicament.

La Sécurité Sociale finance des médicaments plus chers qui remplacent les anciens.

La formation des internes est assurée par les laboratoires.

L'assurance maladie a 2 500 personnes pour assurer les visites d'information des médecins, c'est très insuffisant.

Le prix du médicament ne doit pas être une valeur spéculative.

LA SANTÉ SUR LE BASSIN de ROCHFORD—OLÉRON Quand la LOI BACHELOT S'APPLIQUE AVANT L'HEURE !!!

Après la disparition de l'hôpital de MARENNES transformé en EHPAD, la liquidation de la Clinique PUJOS à Rochefort, la population du bassin Rochefort-Oléron est en droit de se demander quelles mesures vont être envisagées, dans l'avenir, concernant la Santé; Sans occulter les difficultés de l'hôpital de Royan, qui n'a plus de service de chirurgie, toujours en déficit permanent et au devenir incertain.

S'il est vrai que la construction d'un hôpital à Rochefort est nécessaire, nous sommes en droit de nous demander quelle stratégie pour celui-ci? C'est vrai qu'il ne serait opérationnel qu'en début 2011, mais déjà se posent des questions:

- ☞ Le **service de réanimation** a été transféré à La Rochelle, (au passage suppression de 2 postes!..)
- ☞ Idem du service de **cardiologie**
- ☞ Difficultés en **pédiatrie**

☞ Les quotas en **maternité**, pour l'heure sont atteints mais de nouvelles directives nationales envisagent d'augmenter ces quotas, ce qui aurait pour conséquences la fermeture de ce service et son transfert pour La Rochelle...

☞ Autre conséquence, comme partout en France, ceci entraînerait la **fermeture de la chirurgie**, déjà très réduite (bon nombre de malades sont traités à La Rochelle, en orthopédie, par exemple...) qui cèderait la place à la Clinique Pujos...comme le préconise la Loi Bachelot en favorisant la fusion, la coopération entre établissements publics, Privés. Elle permet au Privé d'utiliser locaux, matériels, personnels; et entraîne la privatisation de l'hôpital public et ses conséquences (dépassement d'honoraires entre autres...)...

De plus en plus , à Rochefort Il est question d'orienter les patients vers La Rochelle et Saintes. A force de concentrer et de négliger la proximité, nous risquons d'aller à de fortes déconvenues pour les

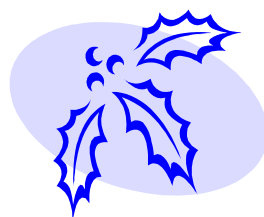
patients et leurs familles. C'est pourquoi bon nombre de familles sont favorables à un hôpital de proximité.

Nous pensons que le futur hôpital de Rochefort doit jouer un rôle important et posséder une offre de soins répondant aux besoins de la population du bassin Rochefort/Oléron , afflux saisonnier pris en compte.

Mais pour cela, il est nécessaire que d'ores et déjà, nos dirigeants, en accord avec le personnel proposent une stratégie pour non pas une structure de « Bobologie » mais un vrai projet sanitaire de proximité.

NB: A ce jour, aucun décret d'application de la loi Hôpital Patient Santé Territoire votée le 13 juin 2009 n'est paru...

Claude DIZET



Une très bonne année pour 2010 pleine de luttés et de succès

SOIRÉE DÉBAT SUR LA SANTÉ ET LA PROTECTION SOCIALE

Motion adoptée par les 75 retraités syndiqués CGT, réuni à la salle de la Récluse le 4 décembre pour débattre de la loi HPST et de ses conséquences sur la santé, ainsi que des remises en cause de la protection sociale et réfléchir aux moyens et actions à mettre en œuvre pour combattre les mauvais coups qui nous sont portés dans ces domaines

Les organisations syndicales CGT regroupées au sein de l'USLR, réunies ce jour à Saintes, dénoncent avec force la mise en œuvre programmée de la loi Hôpital Patient Santé Territoire, dite loi Bachelot.

La loi met, dans les hôpitaux, la rentabilité financière au poste de commande. C'est-à-dire qu'elle subordonne l'activité des médecins aux impératifs de gestion.

Cette loi remet également en cause les services « politiques » de la Sécurité Sociale, notamment les URCAM, les CRAM, les DRASS et les DDASS. Toutes ces structures seront externalisées au sein des nouvelles Agences Régionales de Santé (ARS) qui deviennent les véritables organes politiques du système de santé dans les régions.

Les directeurs de ces Agences sont sous l'autorité directe du pouvoir politique, le Conseil National de Pilotage l'a réaffirmé après la promulgation de la loi.

Union des Sections Locales de Retraités SAINTES

NOUS RENVENDIQUONS

L'égalité d'accès à des soins de qualité qui passe par :

- ☞ Un service public qui doit être le pivot d'un système de santé répondant aux besoins de toute la population, quels que soient ses revenus ou son lieu de résidence,
- ☞ Un financement solidaire géré démocratiquement par les assurés,
- ☞ La récupération des exonérations de cotisations sociales accordées par l'Etat aux entreprises,
- ☞ Le reversement des diverses taxes perçues par l'Etat au titre de l'alcool, du tabac, des industries polluantes,... et non reversées à la Sécurité Sociale,
- ☞ Une politique volontariste de l'emploi et des salaires permettant une augmentation du volume des cotisations,
- ☞ Le règlement de l'ensemble des retards de cotisations de certaines grandes entreprises.



association pour

l'INformation et la DEFense des COnsommateurs SALariés

6, rue Albert 1^{er} - 17025 LA ROCHELLE cedex 1

Tél. 05.46.34.72.47 - Fax 05.46.41.94.12

E.mail : indecosacgt17@wanadoo.fr

Adresse aux adhérents C.G.T. De Charente Maritime

DEVENIR DES CONSOMMATEURS AVERTIS « LES ALIMENTS ET LA SANTE »

L'Association de Défense des Consommateurs de la C.G.T.(IN.DE.CO.SA.-C.G.T. 17) vous invite à participer à une journée d'étude sur ce thème.

**MERCREDI 20 JANVIER 2010
de 9h à 17h**

**Auberge de jeunesse avenue des minimes
(près du lycée hôtelier et du bowling)
La Rochelle
05 46 44 43 11**

**Elle sera assurée par le Docteur Stéphanie BORDENAVE – JUCHEREAU
Maître de Conférence à l'Université de La Rochelle**

L'intervention portera en particulier sur les questions suivantes:

- acquérir une connaissance des aliments, des nutriments et leur rôle dans notre organisme
- présentation de la réglementation afférente aux aliments santé
- information sur des produits créés par l'industrie agro-alimentaire et mis sur le marché
- l'observation des stratégies marketing
- connaissance des nutriments bénéfiques pour la santé
- notions de technologie alimentaire (pasteurisation, appertisation,,,) etc,,,

BULLETIN DE PARTICIPATION **JOURNEE D'ETUDE IN.DE.CO.SA. -C.G.T. du 20 janvier 2010**

Nom et prénom:

Adresse:

Adresse mail:

Tel:

Nombre de personnes:

Le prix du repas pris à l'Auberge: **12€** à l'ordre d'IN.DE.CO.SA.-C.G.T.17

A RENVoyer: IN.DE.CO.SA. -C.G.T. 17 6 rue Albert 1er 17025 La Rochelle cedex

ou par e-mail: indecosacgt17@wanadoo.fr ou tel: 05 46 347 247 (le lundi)

Loisirs Solidarité des Retraités

LSR 17

L'ASSEMBLEE GENERALE de LSR 17

se tiendra

Salle des Fêtes de La Pallice

Le samedi 13 février 2010

Votre participation sera un encouragement pour les responsables de LSR 17



ACTIVITÉS DE LSR 17

Du 18 au 22 Janvier : séjour à la neige en Auvergne
Inscription auprès de Francine MINET



2010

30 Avril : Après-midi spectacle au parc des expositions de LA ROCHELLE.

Inscription auprès de Michel FABIEN

Du 19 au 30 Mai : une croisière sur la Volga;
Inscription auprès de Robert HERONNEAU



Du 20 au 27 juin : séjour au pays Basque à Hendaye
Inscription auprès de Pierrette GEORGES



Pour 2011

VOYAGE à LA REUNION

Organisé par la Fédération

Dossier demandé à Robert HERONNEAU

Quelques brèves du journal l'Humidité...

TRAVAIL DES SENIORS:

Dans une clinique de la région, un chirurgien âgé, appliquant les consignes gouvernementales a repris du service... Malheureusement, il avait la vue basse. Résultat: il émascula un patient venu pour une ablation des amygdales...

PRIVILEGES:

Pour quelles raisons les excès de vitesse de sédimentation ne constituent pas un délit?...

SECURITE SOCIALE:

Notre ministre de la santé, alias bonbonnière rose, récompensera le génie qui mettra au point le pare-choc opératoire...

MAITRE A PENSER:

A méditer... « Grâce à des mensonges adroits, répétés sans relâche, il est possible de faire croire aux gens que le ciel est l'enfer et que l'enfer est le ciel... Plus grand est le mensonge, plus promptement il est accepté...

Ce conseil n'émane pas de l'égoïste à la croissance contrariée qui nous gouverne. Lui il se contente de l'appliquer avec zèle.

Ce texte est extrait d'un livre qui fit fureur à son époque « Mein Kampf » d'un certain Adolphe Hitler.

PARACHUTISTES DORES:

La devise des hommes d'affaires, plus ou moins scrupuleux est « Savoir toujours assez bien nager pour n'avoir jamais à trop se mouiller »

Pierrot BRUNEAU

joyeux noël 2009

ENTREMET AUX POMMES POCHÉES AU CALVADOS

NOS PERMANENCES

La Rochelle

les mardis et jeudis de 15 h à 17 h,
1er étage 6 rue Albert 1er
☎ /fax 05 46 41 71 34
email: usrcgt17@wanadoo.fr
Site USR : <http://usrcgt17.monsite.orange.fr/>

USLR Saintes

les jeudis de 9 h à 12 h,
1 rue Louis Sercan
☎ 09 77 89 88 13 fax 05 46 93 10 91

Surgères

le jeudi à partir de 17 h 45
☎ 05 46 07 50 23

**Pour tout renseignement
USR CGT 17 LA ROCHELLE**

INGREDIENTS POUR LA PATE tarte de même taille

SABLEE :

250 gr de farine,
180 gr de sucre glace,
180 gr de beurre dur,
3 œufs entiers,
1 pointe de sel,
1 pointe de sucre vanillé
Mélanger les 3 premiers éléments jusqu'à poudre fine, ajouter les 3 suivants ensuite.... Réservez...

INGREDIENTS POUR L'APPAREIL :

66 cl de crème fleurette,
160 gr de sucre semoule,
5 œufs entiers + 2 jaunes,
1 rafale de calva,
6 pommes (Belchard) entières épluchées et évidées, à pocher dans un sirop léger accompagné d'une rafale de calva. La lame d'un couteau doit rentrer très facilement dans la pomme pochée.
Cercle de 24 X 5 ou moule à

a) Foncer un cercle de 24 centimètres avec la pâte sablée, remonter jusqu'en haut et faire cuire à blanc avec des haricots, th 160 (coloration à 20 %),
b) Une fois refroidi, poser les pommes po-



chées sur le fond et verser l'appareil dessus,
c) Faire cuire environ 1 heure en surveillant très attentivement.
d) Sortir du four et attendre complet refroidissement avant de retirer le cercle ou démouler,
e) Ajouter un coulis de fruits rouges juste au moment de servir.

TRES BONNE DÉGUSTATION



MUTUELLE ATLANTIQUE DE PRÉVOYANCE **MA**

L'ÉCHANGE, L'ENTRAIDE, LA RÉCIPROCITÉ

185, bld du Maréchal Leclerc - 33000 BORDEAUX

DES GARANTIES PREVOYANCE ADAPTEES A TOUS L'ESPRIT SOLIDAIRE

Mut'Galaxie

Bénéficiez en cas d'accident d'une allocation journalière à partir du 1^{er} jour d'hospitalisation, du versement d'un capital en cas de décès et éventuellement en cas d'invalidité.

Mut'Hospit

Ne déclarez pas forfait en cas d'hospitalisation
Vous percevrez à partir du 1^{er} jour d'hospitalisation une allocation journalière.
- pas de questionnaire médical,
- adhésion jusqu'à 65 ans.

Mut'Obsèques

Prévoir dès maintenant le coût de vos obsèques et éviter des soucis matériels à vos proches, c'est possible avec Mut'Obsèques.

- allocation maximum de 8 000 euros. Adhésion jusqu'à 84 ans,
- une cotisation fixe, pas d'évolution suite au changement de tranche d'âge
Minoration de 5 % des cotisations si adhésion simultanée du couple.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Tél : 05 56 31 26 52 Fax : 05 56 31 28 90

E-mail : map@mut-ctia.com